



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rémunération des agents de service hospitalier

Question écrite n° 9932

Texte de la question

Mme Catherine Rimbert attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la situation des agents de service hospitalier (ASH) et plus particulièrement sur la question de leur rémunération et de leur reconnaissance statutaire. Cette profession ne se limite pas à l'entretien des locaux : elle implique la préparation et la désinfection des chambres, la distribution des repas, l'entretien d'un lien quotidien avec les patients et une aide au confort et au bon déroulement des soins en étroite collaboration avec les équipes médicales et paramédicales. Ce rôle essentiel dans la chaîne de soins est aujourd'hui insuffisamment reconnu, notamment sur le plan salarial. Les ASH, bien qu'indispensables au bon fonctionnement de l'hôpital, ne bénéficient pas d'une rémunération à la hauteur de leur technicité, de leur engagement et de leur utilité sociale. Leur traitement indiciaire reste bas, sans réelle évolution et les revalorisations récentes, souvent ponctuelles ou sous forme de primes, n'ont pas permis de répondre durablement à leurs attentes, notamment en matière de retraite. Dans un contexte de crise profonde de l'hôpital public, où l'attractivité et la fidélisation du personnel sont des enjeux cruciaux, cette situation est préjudiciable, tant pour les professionnels que pour la qualité des soins prodigués aux usagers. Elle lui demande donc s'il entend engager une revalorisation significative et pérenne du traitement indiciaire des agents de service hospitalier, intégrée dans le calcul des cotisations sociales et de retraite, afin de reconnaître pleinement leur rôle dans le parcours de soin et améliorer durablement l'attractivité de la fonction publique hospitalière.

Données clés

- Auteur : [Mme Catherine Rimbert](#)
- Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Rassemblement National
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 9932
- Rubrique : Fonction publique hospitalière
- Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE9932>

- Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

- Question publiée au JO le : [30 septembre 2025](#), page 8327